

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1881

présenté par

Mme Dubré-Chirat, rapporteure thématique et M. Boudié, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 13

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre III du titre I^{er} :

« Dispositions relatives au respect des droits des personnes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de renforcer la cohérence entre l'intitulé du chapitre III du titre Ier et le contenu des articles y figurant en faisant référence au respect des droits des personnes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.